



Grille de redevances - Récolte 2026

Déclaration de revendication

Pour un dossier supérieur à 100 hl

	ODG	Syndicat	TVA	INAO	TOTAL
IGP Gard	0.70	0.25	0.19	0.03	1.17
IGP Cévennes	0.70	0.50	0.24	0.03	1.47
IGP Pt du Gard	0.70	0.50	0.24	0.03	1.47

Calcul : Volume IGP présenté X redevance IGP/hl = Total à payer TTC

La redevance ODG couvre les frais de fonctionnement, de prélèvement, de dégustation, de contrôle interne par l'ODG, de contrôle externe par Bureau Veritas et la cotisation à la Confédération Nationale des Vins IGP.

Dossier inférieur à 100 hl

IGP	Redevance € TTC/hl (*)	Forfait TTC
Gard	0.33	84.00 €
Cévennes	0.63	84.00 €
Coteaux Pont du Gard	0.63	84.00 €

Calcul : Volume IGP présenté X redevance IGP/hl + forfait = Total à payer TTC

(*) Cotisation spécifique Syndicat + INAO

Changement de dénomination

IGP	€ TTC/hl
IGP Gard	0.72
IGP Cévennes – IGP Pont du Gard	1.02

Calcul : Volume IGP présenté X ½ redevance ODG + la cotisation spécifique du syndicat de l'IGP = Total à payer TTC

Effectuer votre règlement en ligne par CB ou par virement bancaire :

BIC : AGRIFRPP835 IBAN : FR76 1350 6100 0002 1697 3800 149